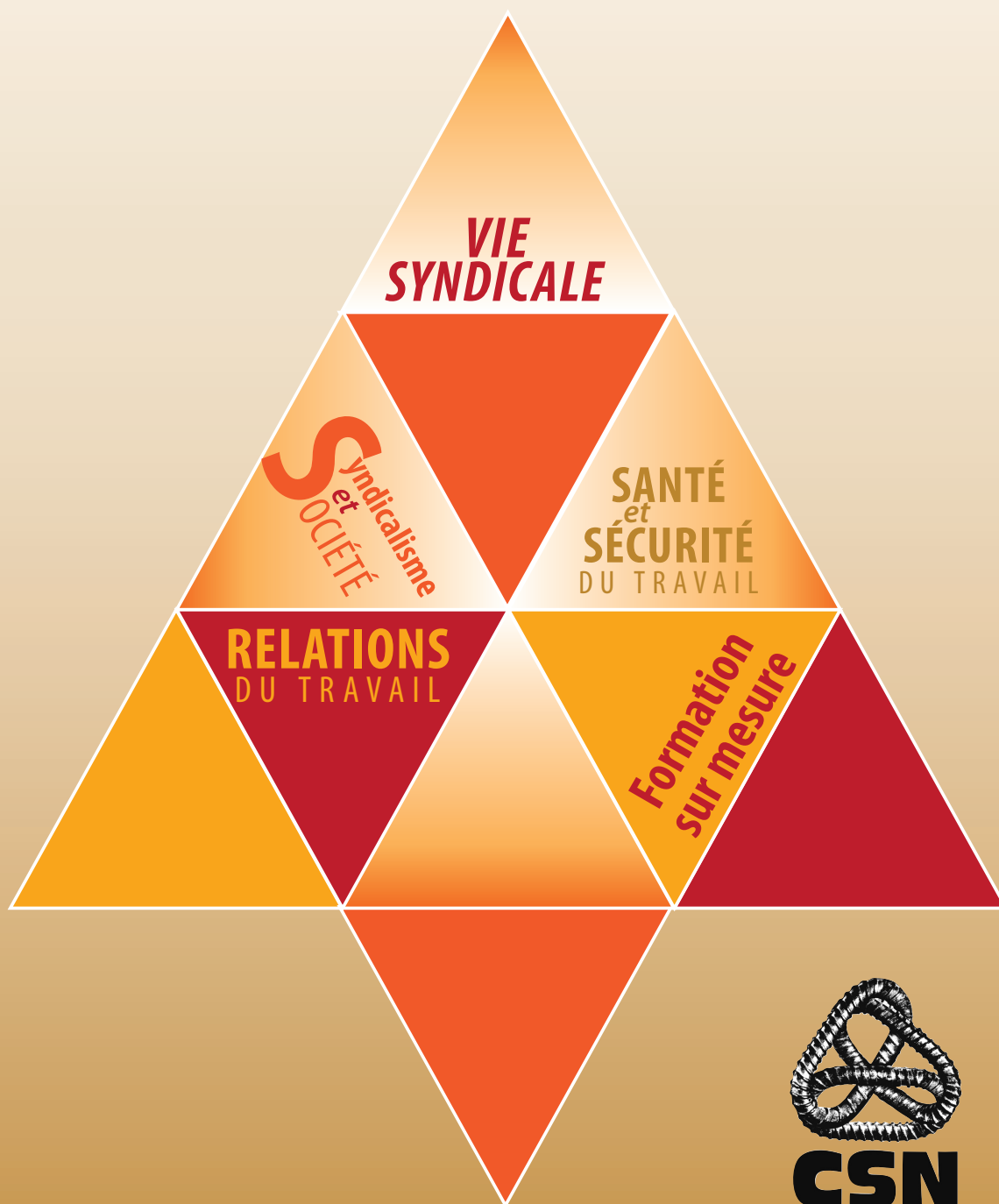


# Pour l'action syndicale

## LA FORMATION CSN



**Publié par la Confédération des syndicats nationaux**

*Le goût de s'engager dans l'action syndicale, 2007 (Thérèse Jean et collab., CSN)*

*Le syndicalisme, une grande école, 1997 (Jacqueline Hamel et collab., CSN)*

**Mise à jour 2014**

**Coordination et rédaction**

*Marie-Hélène Bonin et Chantale Larouche*

Service des relations du travail – Formation

**Collaboration**

*Roselyne Legault*

Service des relations du travail – Formation

**Conception graphique et mise en page**

*Carole Caron*

Service des relations du travail – Formation

**Révision**

*Lyne Beaulieu*

Service des communications

**Impression**

Graphiscan

**Avril 2014**

Pour tout renseignement sur les nouvelles formations offertes par la CSN, consultez [csn.qc.ca/web/ecole/parcours-formation](http://csn.qc.ca/web/ecole/parcours-formation) ou communiquez avec le module de formation de la CSN au 514 529-4951.

# Pour l'action syndicale

## **LA FORMATION CSN**

### **TABLE DES MATIÈRES**

<b>I</b>	<b>La formation syndicale à la CSN .....</b>	<b>5</b>
	<i>Le programme de formation syndicale</i>	6
	<i>Légende</i>	6
	<i>L'accessibilité de la formation</i>	7
	<i>L'autonomie dans l'action</i>	7
<b>II</b>	<b>Description des sessions offertes .....</b>	<b>9</b>
	<i>Vie syndicale</i>	9
	<i>Relations du travail</i>	13
	<i>Santé et sécurité du travail</i>	17
	<i>Syndicalisme et société</i>	23
	<i>Formation sur mesure</i>	26
<b>III</b>	<b>Une approche fondée sur la participation .....</b>	<b>29</b>
	<i>Une pédagogie active</i>	29
	<i>Un réseau de formatrices et de formateurs expérimentés</i>	29
	<i>Une responsabilité politique</i>	30
	<i>Mettre l'épaule à la roue</i>	30
	<i>Comment s'inscrire ?</i>	30
	<b>Index des sessions .....</b>	<b>31</b>



Avoir le goût de s'engager dans l'action syndicale, c'est vouloir participer à l'amélioration de son milieu de travail et à la construction d'un monde meilleur. Militier est cependant de plus en plus exigeant, en raison des enjeux et des réalités qui deviennent toujours plus complexes. Dans ce contexte, la formation syndicale est incontournable pour mener à bien les différentes tâches qui incombent aux élu-es d'un syndicat.

À la CSN, la formation syndicale est donc l'un des principaux moyens de soutenir les militantes et les militants afin qu'ils puissent mieux intervenir dans leur milieu de travail. Elle vise à améliorer leur compréhension des enjeux et leur capacité de les appréhender, de les transformer ou de les résoudre.

La formation syndicale allie ainsi la connaissance à la pratique. Car apprendre, c'est expérimenter, comprendre et agir. Cela demande du temps et des efforts, qui sont récompensés par l'accomplissement des fonctions syndicales avec compétence et aplomb.

### **La formation syndicale : quand et pourquoi ?**

Il y a beaucoup de changements dans les comités exécutifs de nos syndicats, ainsi que dans les comités de négociation, de mobilisation, de condition féminine et bien d'autres. Il faut donc prévoir qu'on devra souvent recommencer le processus d'apprentissage et s'organiser pour préparer la relève.

Cela exige un engagement et une grande vigilance afin de s'assurer du transfert des connaissances et d'un soutien adéquat en ce sens. C'est un enjeu de taille pour la vie syndicale.

Chaque année, des personnes quittent les structures syndicales et d'autres y font leur entrée.

À la suite d'une assemblée générale annuelle ou de départs à la retraite, ces nouvelles personnes en sont parfois à leur toute première expérience dans des fonctions syndicales.

Dans d'autres cas, les personnes sont les mêmes, mais les défis sont nouveaux. Comme les milieux de travail changent constamment, la relève comme les plus anciens doivent donc acquérir, rafraîchir ou approfondir leurs connaissances, leur savoir-faire et leur savoir-être, le plus rapidement et le plus souvent possible.

Heureusement, nos formations sont offertes pour faire face à ces défis !

## LE PROGRAMME DE FORMATION SYNDICALE

À la CSN, les militantes et les militants ont l'occasion de choisir, parmi cinq champs de formation syndicale, les outils qui répondent le mieux à leurs besoins :

1. Vie syndicale,
2. Relations du travail,
3. Santé et sécurité du travail,
4. Syndicalisme et société,
5. Formation sur mesure.

Plusieurs sessions de formation, répondant à divers niveaux et besoins, sont offertes dans chacun de ces champs. Elles sont décrites plus en détail dans les pages qui suivent.

Certaines sessions sont proposées très fréquemment, alors que d'autres le sont moins souvent.

Les activités de formation sont tantôt offertes par les conseils centraux, tantôt par les fédérations. Parfois même, mais plus rarement, elles le sont par le Service des relations du travail ou des comités nationaux.

## LÉGENDE

CC	Conseils centraux
CCMM	Conseil central du Montréal métropolitain
F	Fédérations (en général)
FC	Fédération du commerce
FNEEQ	Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec
FP	Fédération des professionnelles
FSSS	Fédération de la santé et des services sociaux
SRT	Service des relations du travail

Ces organisations établissent le calendrier de leurs formations annuelles.

## **L'ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION**

Les conseillères et les conseillers syndicaux orientent les syndicats qui ont des besoins de formation.

Dans la plupart des cas, une aide financière est disponible pour faciliter une plus grande participation, surtout celle des plus petits syndicats.

Pour en savoir plus concernant l'aide financière et les inscriptions, les calendriers de formation ainsi que les sessions disponibles dans les conseils centraux et les fédérations, il suffit de consulter l'espace réservé à la formation syndicale sur le site Internet de chacune des organisations ou encore de communiquer directement avec celles-ci.

## **L'AUTONOMIE DANS L'ACTION**

Chacun des champs de formation est conçu pour permettre aux militants d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

La formation syndicale repose sur la réalité des syndicats, la conjoncture économique et politique qui les entoure, de même que sur les valeurs et les orientations de la CSN.

La formation est pensée afin que les militants puissent poursuivre leur apprentissage et accroître leurs compétences au fur et à mesure que les défis et les responsabilités syndicales s'ajoutent ou se complexifient.

Chaque session de formation prend en compte le niveau d'expérience syndicale et le rôle joué à l'intérieur du syndicat.

D'une session à l'autre, nous faisons le pari que les militantes et les militants auront envie de demeurer actifs et de progresser dans la vie syndicale, parce que leur apprentissage leur aura apporté un sentiment de confiance et de l'autonomie.





## 1. VIE SYNDICALE

### La formation syndicale à la *Vie syndicale* : quand et pourquoi ?

Que l'on soit fraîchement élu au comité exécutif, ou plus expérimenté, mais avec de nouvelles responsabilités, chacun doit être à l'aise et avoir la capacité de jouer pleinement son rôle. Pour y arriver, il faut comprendre le rôle du syndicat et la nature de la vie syndicale.

Assumer une responsabilité syndicale nécessite un savoir-faire : représenter les membres, animer la vie syndicale, communiquer,

informer, mobiliser, administrer...

Pour accomplir tout le boulot qui est sur la planche, le comité exécutif doit se donner des bases solides et bien connaître les tâches qui lui incombent.

La formation à la vie syndicale permet de réaliser le travail qui lui est confié avec plus d'aisance, pour son propre bénéfice, bien sûr, mais aussi pour l'efficacité du syndicat et dans l'intérêt de toutes et de tous.

#### EXÉCUTIF SYNDICAL 1

Cette session s'adresse aux personnes nouvellement élues au comité exécutif. On y apprend les rôles et les tâches attribués à chacun des postes. On y acquiert les connaissances et les habiletés nécessaires à la réalisation des mandats syndicaux, au travail en équipe et à la définition de priorités syndicales. On se familiarise avec la tenue d'une assemblée générale et les procédures. Les valeurs de la CSN, les grandes étapes de son histoire et ses services y sont aussi présentés.

**Session de base. Durée : trois jours. [CC]**

#### EXÉCUTIF SYNDICAL 2

Cette session s'inscrit dans la continuité de la session Exécutif syndical 1. Elle permet aux membres du comité exécutif de développer leur savoir-faire et savoir-être dans l'accomplissement de leurs fonctions et de leurs mandats syndicaux. La session approfondit des volets importants de l'action syndicale : l'exercice du leadership, la représentation syndicale, l'organisation du travail syndical, le travail en équipe, la communication, la résolution de problèmes.

**Préalable : session Exécutif syndical 1**

**Session intermédiaire. Durée : trois jours. [CC]**

## SECRETARIAT

Cette formation s'adresse aux nouvelles et aux nouveaux secrétaires des syndicats. Elle permet d'apprendre à effectuer les tâches concrètes des secrétaires d'un syndicat, telles que le soutien au comité exécutif, la rédaction des procès-verbaux, le classement des documents syndicaux et leur conservation, le traitement de la correspondance, la convocation et le déroulement de l'assemblée générale.

**Session de base. Durée : un jour ou trois heures en soirée. [CC]**

## TRÉSORERIE (TENUE DE LIVRES)

Cette session s'adresse principalement aux trésorières et aux trésoriers des syndicats. On y traite de leurs responsabilités et de celles des autres membres du comité exécutif. On y apprend à faire, d'une manière simple et accessible, la tenue de livres comptables. On y aborde aussi les revenus du syndicat et la répartition des cotisations. On y apprend à faire un rapport de trésorerie et à préparer un budget. Nous vous suggérons d'apporter vos livres comptables et votre calculatrice.

**Il est préférable d'avoir suivi préalablement la session**

**Exécutif syndical 1.**

**Session de base. Durée : deux jours. [CC]**

## SGS, LE LOGICIEL DE TRÉSORERIE

La session se veut un survol rapide du logiciel conçu pour les besoins particuliers des syndicats. Ce logiciel est un outil moderne de gestion pour celles et ceux qui veulent passer des livres bleus (registre comptable, conciliation de caisse et rapport de trésorerie) à un système de trésorerie informatisé.

**Préalable : Session Trésorerie (Tenue de livres)**

**Session intermédiaire. Durée : un jour. [CC]**

## COMITÉ DE SURVEILLANCE

Conformément aux valeurs de la CSN, les membres de ce comité apprennent à faire la vérification périodique des livres de la trésorerie, du bilan financier et du budget ainsi qu'à faire un rapport et des recommandations financières. Nous vous suggérons d'apporter votre calculatrice. La ou le trésorier peut également suivre cette session.

**Session de base. Durée : un jour. [CC]**

## DÉLÉGUÉ-ES SYNDICAUX

Les délégué-es apprennent à mieux jouer leur rôle de représentant syndical auprès des membres de leur département, de leur service ou de leur unité. Par des exercices pratiques, ils améliorent leur façon d'intervenir auprès des membres, d'écouter leurs besoins et de défendre leurs intérêts et leurs droits. La vie démocratique du syndicat, le rôle du conseil syndical, l'information et la mobilisation sont aussi traités. On y apprend le fonctionnement de la CSN afin de répondre aux questions des membres. Les personnes du comité exécutif responsables des délégué-es peuvent elles aussi participer à cette session.

**Session de base. Durée : deux jours ou en capsules de trois heures.**

[CC]

## DÉLÉGUÉ-ES DE CHANTIER

Cette session est offerte par la CSN–Construction et s'adresse aux travailleuses et aux travailleurs de la construction. On y voit les tâches et le rôle d'un délégué de chantier. On y apprend à bien jouer son rôle de représentant syndical. Les participantes et les participants prennent connaissance de la loi et de la convention collective afin d'informer adéquatement les membres à ce sujet. Ils apprennent à bien se préparer pour rencontrer le contremaître.

**Session de base. Durée : un jour. [CSN–Construction]**

## LA CONDITION FÉMININE À LA CSN – ET APRÈS LE 8 MARS ?

Toujours d'actualité, cette session s'adresse particulièrement aux militantes des syndicats locaux afin d'assurer un traitement équitable des préoccupations des femmes dans les milieux de travail. Elle outille les militantes afin qu'elles puissent, avec le comité exécutif, organiser des activités et traiter des dossiers spécifiques qui permettront de faire progresser les revendications portées par les femmes et de débattre des sujets de l'heure les concernant.

**Session de base. Durée : un ou deux jours. [CC]**

## LA MOBILISATION

Cette formation présente le rôle de la mobilisation en période de négociation et dans la vie syndicale en général, ainsi que le fonctionnement d'un comité de mobilisation. Les responsables de la mobilisation se familiarisent avec l'environnement légal de la négociation et les stratégies patronales. Ils apprennent à faire un plan d'action à partir d'une juste évaluation du rapport de force syndical. Ils prennent connaissance des ressources, des services et des outils fournis par la CSN, ainsi que des médias sociaux.

**Session de base. Durée : deux jours. [CC]**

## L'INFORMATION DANS NOS SYNDICATS

Cette session détaille les tâches de la personne responsable à l'information dans le syndicat, permettant ainsi de susciter et d'entretenir la mobilisation des membres autour d'intérêts communs. On y développe une vision stratégique de l'information en apprenant à faire un plan de communication. On y acquiert les connaissances et les habiletés nécessaires à la production de l'information dans le syndicat : comment produire un tract, comment rédiger une nouvelle dans un style journalistique, comment utiliser les médias sociaux ou créer un journal syndical.

**Session de base. Durée : deux jours. [CC]**

## L'ANIMATION, LE LEADERSHIP ET LA COMMUNICATION

Cette session s'adresse à toutes les représentantes et à tous les représentants de branches ou de secteurs d'activité dans une fédération afin qu'ils développent une meilleure capacité à animer un groupe, à exercer leur leadership démocratique et à communiquer de manière efficace dans leurs écrits et lors de la prise de parole dans tous les types de rencontres.

**Session intermédiaire. Durée : un jour. [F]**

## LE LEADERSHIP SYNDICAL

Cette session est offerte par la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) et s'adresse à tous les membres des comités exécutifs syndicaux afin d'améliorer la vie syndicale et l'engagement militant dans leurs organisations. La session permet de comprendre les qualités et les habiletés à acquérir pour exercer adéquatement son rôle selon les contextes environnementaux tout en identifiant bien le volet politique.

**Préalable : sessions Exécutif syndical 1 et 2.**

**Session intermédiaire. Durée : deux jours. [FSSS]**

## LA COMMUNICATION EN TEMPS DE CRISE

Cette session est offerte sur demande par le module de la formation du Service des relations du travail. Des situations de crises, lors de négociations ou hors de cette période, peuvent mettre en péril la réputation, l'image et le fonctionnement d'une organisation. Cette session permet d'identifier les risques potentiels de crise, de comprendre et d'organiser la communication en temps de crise, de distinguer les médias et leur fonctionnement et d'appliquer les différents types d'interventions dans les médias.

**Session spécialisée. Durée : un ou deux jours. [SRT]**

## 2. RELATIONS DU TRAVAIL

### La formation aux *Relations du travail* : quand et pourquoi ?

Pour que les membres aient confiance en la capacité de leur syndicat de les défendre et d'obtenir le respect de l'employeur, le travail syndical doit reposer sur des bases fiables.

Dans un contexte où les relations du travail évoluent constamment, les militantes et les militants syndicaux ont vraiment avantage à connaître les règles du jeu en matière de relations de travail.

Il existe de nombreux volets de l'action syndicale à s'approprier

pour être en mesure de proposer des orientations nouvelles et être prêt à passer à l'action de façon efficace.

À titre d'exemple : savoir préparer et négocier une convention collective ; être capable d'accueillir les demandes des membres ; savoir écouter, enquêter et résoudre les litiges ou les griefs ; éviter le piège de la judiciarisation ; s'adapter à l'environnement légal ; comprendre les divers régimes d'assurance et de retraite, etc.

### LA NÉGOCIATION

Cette session s'adresse aux membres du comité de négociation ou du comité exécutif. Son contenu peut différer d'une fédération à une autre, en raison de leur spécificité. Toutefois, le tronc commun à l'ensemble des fédérations permet de connaître les différentes facettes de toute négociation. On y aborde l'encadrement légal de la négociation, l'analyse de la situation économique de l'employeur, le rôle du syndicat en cours de négociation, le comportement à la table de négociation et les différents modes de négociation. Il est préférable d'apporter votre convention collective.

**Session de base. Durée : trois jours. [F]**

### **LA NÉGOCIATION REGROUPEE**

Cette session s'adresse aux représentants des secteurs d'activité (autres que le secteur public) qui négocient de façon coordonnée à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) tels que les centres de la petite enfance, les centres d'hébergement privés et le secteur préhospitalier. Les participants y partagent une vision, des orientations et des objectifs sectoriels communs. Ils apprennent à développer une plateforme de revendications communes et à cerner les différentes façons de coordonner la négociation d'un secteur. Par la suite, ils acquièrent des habiletés de travail à la table de négociation.

**Session de base. Durée : deux jours. [FSSS]**

### **LA NÉGOCIATION COORDONNÉE**

Cette session s'adresse aux représentants et aux représentantes de syndicats d'un même secteur d'activité qui négocient de façon coordonnée tels qu'à la Fédération du commerce (FC) — alimentation, hôtellerie, institutions financières. On y aborde les caractéristiques de la négociation coordonnée, les mécanismes de fonctionnement, l'élaboration d'une plateforme de revendications communes et les implications d'une telle négociation. Par la suite, cette session permet aux participants de comprendre le rôle du comité de négociation et de développer de bons comportements à la table de négociation.

**Session de base. Durée : trois jours. [FC]**

### **AGENTE ET AGENT DE GRIEFS**

Cette session permet d'acquérir des habiletés pour la rédaction d'un grief et son enquête. On y apprend à constituer un dossier étoffé, à accueillir les membres en difficulté et à bien se préparer pour les rencontres avec l'employeur.

**Session de base. Durée : trois jours. [F]**

## LITIGES 1

Les responsables des griefs dans les syndicats apprennent à avoir une vue d'ensemble du syndicat. Ces personnes acquièrent la maîtrise des outils de base pour enquêter et prendre en charge le grief ou le litige, depuis sa naissance jusqu'à ce qu'il fasse l'objet d'un règlement ou qu'il soit confié à l'arbitrage. La session permet à l'agente ou à l'agent de griefs de développer des habiletés pour l'accueil des personnes lésées, l'argumentation et l'intervention, la résolution des problèmes et le règlement des griefs pour éviter la judiciarisation du processus.

**Session de base. Durée : trois jours. [F]**

## LITIGES 2

Cette session vise à consolider la capacité d'enquêter et d'argumenter, à renforcer les stratégies propres à une négociation dans le cadre d'un règlement de grief et à développer des aptitudes pour la mise en place d'un plan de mobilisation et d'information lorsque cela est nécessaire. La jurisprudence sur les dix thèmes les plus courants et l'importance des témoignages dans l'ensemble de la preuve lors de l'arbitrage y sont aussi développées. Les agentes et les agents de griefs apprendront à rédiger des ententes permettant de résoudre des griefs avant l'arbitrage.

**Préalable : session Litiges 1.**

**Session intermédiaire. Durée : deux jours. [F]**

## RÔLE DE REPRÉSENTATION AU COMITÉ DE RELATIONS DU TRAVAIL – SECTEUR PRIVÉ

Dispensée par la Fédération des professionnelles (FP), cette session s'adresse au comité exécutif pour l'accomplissement de ses tâches de représentation auprès de l'employeur, plus particulièrement au comité de relations du travail. La préparation des rencontres, les connaissances à acquérir, le rôle des membres du comité, l'étude des dossiers de griefs, le développement de l'argumentaire, la recherche de solutions, l'attitude et le comportement à adopter à la table sont tous des éléments de cette formation.

**Session de base. Durée : un jour. [FP]**

### **DÉLÉGUÉ-ES DE SITES FSSS**

Dispensée par la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS), cette session est adaptée à la réalité des secteurs et des syndicats. Elle s'adresse aux délégué-es qui auront à assumer des tâches d'accueil, d'enquête liées aux griefs, à la santé et à la sécurité, en collaboration avec le comité exécutif. Elle permet d'impliquer les délégué-es dans la vie syndicale et, éventuellement, dans d'autres fonctions syndicales.

**Session de base. Durée : deux jours. [FSSS]**

### **ASSURANCES COLLECTIVES**

Cette session est offerte par la Fédération du commerce (FC), la Fédération des professionnelles (FP) et la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM). Elle permet de comprendre les éléments essentiels contenus dans les plans d'assurance collective, les avantages et les désavantages d'être preneur ou copreneur de la police maîtresse, l'encadrement législatif, les enjeux syndicaux, en particulier lors du renouvellement du plan d'assurance collective, et les liens avec la convention collective.

**Session intermédiaire. Durée : deux jours. [F]**

### **REVENUS À LA RETRAITE (RÉGIMES PUBLICS, RENTES COLLECTIVES)**

Cette session s'adresse aux responsables des avantages sociaux des syndicats et permet de mieux comprendre les différentes sources de revenus disponibles à la retraite telles que les régimes publics du Québec et du fédéral, les différents régimes de retraite incluant Bâtirente et Fondation. La session permet aussi de mieux connaître le rôle de la personne responsable aux avantages sociaux.

**Session intermédiaire. Durée : deux jours (peut varier). [F]**

### **RREGOP**

Dispensée par la Fédération des professionnelles (FP), la session RREGOP s'adresse aux salarié-es des secteurs public et parapublic. Elle se veut un résumé des principales dispositions du régime, notamment le calcul des années reconnues pour la retraite, le calcul du montant de la retraite et celui de la cotisation.

**Session de base. Durée : deux heures. [FP]**



### 3. SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

#### La formation *Santé et sécurité du travail* : quand et pourquoi ?

Les travailleuses et les travailleurs luttent depuis longtemps pour des milieux de travail sains et sécuritaires. Malgré les avancées, plusieurs continuent d'y perdre la santé physique ou psychologique. Il existe encore aujourd'hui des milieux de travail et des conditions de travail qui rendent malade, qui causent des blessures, des mutilations ou même des morts.

Au fil du temps, les droits des travailleurs et les obligations des employeurs ont été graduellement reconnus et définis par

des lois et des règlements. La négociation des conventions collectives a aussi permis de renforcer les droits des syndicats à intervenir dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail.

Les sessions de formation traitant de santé et de sécurité du travail visent une plus grande prise en charge syndicale afin de prévenir et d'éliminer les dangers à la source et de forcer l'employeur à discuter régulièrement de ces questions et à trouver des solutions.

L'offre de formation de la CSN est très riche dans ce champ. D'abord, les syndicats ont accès à trois sessions essentielles qui sont offertes avec la collaboration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Ces sessions de base forment ce qu'on appelle « le parcours en santé et en sécurité ».

Les deux premières sessions du parcours, dispensées par les conseils centraux, proposent une *Initiation à la santé et à la sécurité au travail* et les bases de la réparation liée aux *Accidents et maladies du travail*. La troisième formation est offerte par les fédérations et porte sur l'*Action syndicale en prévention*.

Au-delà de ce parcours, la CSN propose une douzaine d'autres sessions en santé et en sécurité dans les conseils centraux et les fédérations. Certaines s'adressent à tous, alors que d'autres sont plus spécifiques.

## ***Le parcours de formation en santé et en sécurité : Trois sessions essentielles***

### **INITIATION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Cette session est offerte par les conseils centraux aux responsables de la santé et de la sécurité des syndicats afin qu'ils puissent saisir la portée de leur rôle, assumer leurs responsabilités et agir efficacement à court terme. On y prend connaissance des lois existantes, de leur origine et des notions qu'elles véhiculent. On y apprend à prendre en charge les dossiers de réparation dans le syndicat. On se familiarise avec la notion de l'assignation temporaire d'un travail. On y apprend à observer son milieu de travail pour éliminer les dangers à la source, à constituer un dossier et à préparer les rencontres avec l'employeur.

**Session de base. Durée : deux jours. [CC]**

### **ACCIDENTS ET MALADIES DU TRAVAIL**

Dispensée par les conseils centraux, cette session s'adresse aux responsables de la santé et de la sécurité des syndicats. Elle porte sur tous les aspects liés à la réparation des accidents et des maladies du travail, du début de la lésion jusqu'à sa consolidation, ou de l'incapacité à exercer son emploi jusqu'à la reprise du travail. Les responsables syndicaux acquerront les habiletés nécessaires pour saisir les enjeux et les détails des diverses étapes de l'évolution du dossier d'une victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

**Préalable : session Initiation à la santé et à la sécurité au travail.**

**Session intermédiaire. Durée : trois jours. [CC]**

### **ACTION SYNDICALE EN PRÉVENTION**

Cette session, dispensée par les fédérations, s'adresse aux responsables de la santé et de la sécurité. Elle vise l'apprentissage d'une démarche en prévention, dans la continuité de la session Initiation à la santé et à la sécurité au travail offerte par les conseils centraux. La session permet d'apprendre à identifier les risques, les dangers et leurs conséquences, à proposer des solutions, à intervenir sur le terrain et à organiser les changements nécessaires. Les participantes et les participants approfondiront aussi leur connaissance des lois et des règlements. Ils seront en mesure d'intervenir efficacement auprès de l'employeur et de travailler concrètement au développement du réflexe de la prévention dans leur milieu de travail.

**Préalable : session Initiation à la santé et à la sécurité au travail.**

**Session intermédiaire. Durée : trois jours. [F]**

## ***Au-delà du parcours en santé et en sécurité du travail***

### **ACTION SYNDICALE EN PRÉVENTION (CODE CANADIEN DU TRAVAIL)**

Cette session, dispensée par les fédérations, s'adresse aux responsables de la santé et de la sécurité, particulièrement dans les milieux de travail où s'applique le Code canadien du travail. La session permet de comprendre les notions de base en prévention. On y apprend le rôle de la ou du responsable et les façons d'intégrer la prévention dans notre action syndicale. On y développe une capacité d'analyse et d'intervention sur l'organisation des changements.

**Préalable : session Initiation à la santé et à la sécurité au travail.**

**Session de base. Durée : deux jours. [F]**

### **PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL 1**

Cette session de formation est offerte par les fédérations aux membres des comités exécutifs et aux dirigeantes et dirigeants des conseils syndicaux afin de mieux comprendre l'importance des mesures préventives, de la médiation et du règlement des conflits dans le but d'assainir le climat de travail et de contrer la violence et le harcèlement au travail.

**Session de base. Durée : un jour. [F]**

### **PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL 2**

Cette session, offerte par les fédérations, permet de maîtriser les notions de la violence et du harcèlement au travail et de démystifier les différents concepts qui s'y rattachent. Les participants développent des habiletés d'analyse afin d'identifier les phénomènes de violence et de harcèlement au travail. Ils se familiarisent avec le rôle du syndicat, les responsabilités de l'employeur et certains outils de prévention et de soutien pour le milieu de travail. Ils prennent connaissance des divers recours sur le plan juridique. Ils seront capables de planifier des stratégies de prévention, d'intervention et de suivi dans leur milieu de travail.

**Session intermédiaire. Durée : un ou deux jours. [F]**

Note : Une session sur la violence et le harcèlement au travail spécifique aux travailleuses et aux travailleurs membres de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP) est également disponible.

### LES RÉSEAUX D'ENTRAIDE

Cette session, offerte par les conseils centraux, s'adresse aux militantes et aux militants syndicaux qui veulent développer l'entraide dans leur milieu de travail en apportant du soutien à leurs compagnes et compagnons de travail vivant des problèmes psychosociaux (toxicomanie, santé psychologique, violence, relations familiales ou interpersonnelles, etc.). Ces militants seront capables de mettre sur pied des réseaux d'entraide et acquerront des connaissances pratiques nécessaires à l'entraide individuelle et à la création d'un comité avec des personnes impliquées dans le milieu.

**Session de base. Durée: deux jours. [CC]**

### SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Cette session est dispensée par les fédérations. La session a été conçue pour faciliter la prise en charge collective et syndicale des problèmes de santé psychologique au travail, par la prévention et la recherche de solutions qui s'attaquent à la source de ceux-ci. Les participants et les participantes pourront se familiariser avec les phénomènes globaux qui agissent sur l'organisation du travail et la santé psychologique des travailleurs; les diverses manifestations de détresse psychologique; les responsabilités respectives de l'employeur et du syndicat; et les mécanismes d'une démarche syndicale en prévention de la santé psychologique au travail. Les ressources disponibles à la CSN et ailleurs y sont également présentées.

**Session de base. Durée: deux jours. [F]**

### PRÉVENTION AVANCÉE

Offerte par les fédérations, la session s'adresse à des personnes qui ont déjà une certaine expérience en santé et en sécurité au travail. Elle vise à approfondir des stratégies d'intervention et l'utilisation d'outils dans une démarche de prévention. Elle permet aux participants de comprendre les notions essentielles au déploiement de l'action syndicale à l'égard du droit de refus, de l'assignation temporaire, du retrait préventif et de l'inspection en santé et en sécurité en milieu de travail.

**Préalable : session Action syndicale en prévention.**

**Session intermédiaire. Durée : trois jours. [F]**

## **RÈGLEMENT EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

Cette session est offerte par les fédérations. Elle permet de connaître et de comprendre l'essentiel des règles en matière de santé et de sécurité contenues dans le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, et de les intégrer à notre action syndicale en prévention.

**Préalable : session Initiation à la santé et à la sécurité au travail.**

**Session intermédiaire. Durée : deux jours. [F]**

## **ERGONOMIE : TRAVAIL À L'ÉCRAN**

Cette session est offerte par certaines fédérations aux responsables syndicaux afin de les aider à comprendre, à détecter et à prévenir les problèmes de santé liés à l'utilisation d'un ordinateur ou d'un écran de visualisation (pour les postes de secrétaire, commis, archiviste, magasinier, opérateur, etc.). Ils prennent connaissance du fonctionnement du système musculo-squelettique et des symptômes liés à l'ajustement du poste de travail. Ils apprennent à analyser un poste de travail et à développer une démarche syndicale de prévention des troubles musculo-squelettiques liés au travail à l'écran.

**Session intermédiaire. Durée : deux jours. [F]**

## **TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES ET ERGONOMIE (EXCLUANT LE TRAVAIL À L'ÉCRAN)**

Cette session est offerte par certaines fédérations. Elle s'adresse aux responsables syndicaux dans les milieux où surviennent des troubles musculo-squelettiques (TMS) reliés au travail (excluant le travail à l'écran). Par exemple : préposés aux bénéficiaires, archivistes, journaliers, cols bleus, concierges, travailleuses et travailleurs de l'hôtellerie, des usines de transformation, des entrepôts, des ateliers mécaniques, du transport, etc. On y apprend à reconnaître et à prévenir les TMS liés à l'emploi. On y voit les principales notions d'ergonomie. On y apprend à analyser un poste de travail et à monter un dossier pour que l'employeur modifie les facteurs de risque de TMS.

**Session intermédiaire. Durée : deux jours. [F]**

### **AMIANTE ET PRODUITS DANGEREUX**

La session est offerte par les fédérations. Il s'agit d'une formation spécialisée qui vise le développement de connaissances relatives à des produits dangereux pour la santé et aux législations fédérale et provinciale. Les nouvelles dispositions législatives sur la gestion sécuritaire de l'amiante y sont présentées ainsi que les interventions syndicales nécessaires à une application rigoureuse des règles visant à empêcher l'exposition des travailleurs à ce matériau. Elle met l'accent sur l'amélioration des capacités des responsables syndicaux en santé et en sécurité du travail à prendre leur place en prévention.

**Préalable : session Initiation à la santé et à la sécurité au travail.**

**Session intermédiaire. Durée : deux jours. [F]**

### **QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

La session est offerte aux membres de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) et est basée sur le guide de cette fédération concernant la qualité de l'air. Cet outil de référence et de gestion s'adresse aux gestionnaires des immeubles, au personnel d'entretien des bâtiments et des équipements ainsi qu'aux intervenantes et aux intervenants en santé et en sécurité du travail. Ce guide technique vise à permettre une prise en charge efficace et efficiente de la qualité de l'air intérieur à toutes les étapes du cycle de vie d'un bâtiment et de ses systèmes.

**Session intermédiaire. Durée : un jour. [FSSS]**

### **CONTRAINTES THERMIQUES**

La session est offerte par certaines fédérations. Elle permet d'examiner les risques et les effets de la chaleur sur la santé des travailleuses et des travailleurs. On y apprend à évaluer la chaleur ainsi qu'à appliquer la limite d'exposition selon le Règlement sur la santé et la sécurité du travail. On y examine différentes mesures préventives.

**Préalable : session Règlement en santé et sécurité du travail.**

**Session intermédiaire. Durée : un jour. [F]**

## 4. SYNDICALISME ET SOCIÉTÉ

### La formation *Syndicalisme et société* : quand et pourquoi ?

Le monde du travail connaît des transformations radicales qui exigent une adaptation constante de l'action syndicale. La mondialisation a complètement modifié la donne, entraînant des bouleversements majeurs dans l'économie, les entreprises, le marché du travail et le travail lui-même.

L'effondrement de certaines économies a entraîné des mouvements de migration d'une région à l'autre et de certains pays

vers d'autres. Ces changements, combinés au vieillissement de la population et à la présence accrue des femmes dans tous les secteurs d'activité, transforment nos milieux de travail et les enjeux qui préoccupent nos membres.

Comme syndicat et comme militante ou militant, il est important de bien saisir les grandes tendances sociales et économiques qui ont une influence et un impact sur nos conditions de vie et de travail.

### REPRÉSENTATION AU COMITÉ DE FRANCISATION

Cette session est offerte par le Service des relations du travail – modules formation et recherche. Elle vise à informer et à outiller les représentantes et les représentants syndicaux du secteur privé qui participent au comité de francisation de leur entreprise. Les participants y apprennent à connaître la situation linguistique au Québec et à maîtriser les outils de base afin de promouvoir la langue française comme langue de travail : les différents volets de l'action syndicale en francisation ; la démarche de francisation des entreprises et les principaux droits associés à la Charte de la langue française ; le rôle du comité de francisation en milieu de travail ; la mise à niveau du français écrit des personnes francophones et la francisation des personnes issues de l'immigration.

**Session de base. Durée : un jour. [SRT]**

### PLANIFICATION DE LA RETRAITE

Cette session s'adresse aux travailleuses et aux travailleurs qui songent à la retraite d'ici cinq ans ou qui ont déjà œuvré plusieurs décennies. Elle est offerte par les conseils centraux avec la collaboration du cégep Marie-Victorin. On y voit les étapes importantes pour bien planifier sa retraite : le sens de la vie à la retraite, les questions financières et légales, et l'aménagement du temps à la retraite. Des représentants de la Régie des rentes du Québec et de la CARRA viennent informer les participantes et les participants sur leur dossier personnel. D'autres spécialistes sont mis à contribution : planificateur financier, notaire, infirmière.

**Session de base. Durée : deux fins de semaine. [CC]**

### UNE DÉMARCHE SYNDICALE EN ENVIRONNEMENT

Cette nouvelle session de formation est dispensée par les conseils centraux avec la collaboration du SRT. Elle vise à ce que les employeurs et les institutions prennent leurs responsabilités en matière d'environnement et de développement durable, en favorisant une prise en charge syndicale. Les participants y font l'acquisition de connaissances sur l'environnement liées au travail : empreinte écologique, enjeux, ressources. Ils apprennent aussi à intégrer la dimension environnementale à leur action syndicale, à agir en faveur du développement durable et à changer les façons de faire dans les milieux de travail, en tenant compte des juridictions, des certifications et des normes existantes.

**Session de base. Durée: deux jours. [CC]**

### DROIT INTERNATIONAL DU TRAVAIL (TROIS CAPSULES)

Selon la demande, trois capsules de formation, élaborées avec le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), sont dispensées par les conseils centraux avec la collaboration du SRT. Elles sont offertes en deux formats distincts. Elles peuvent être combinées en une seule session de deux jours ou être dispensées séparément, en trois capsules d'une demi-journée chacune. Les capsules ont pour thèmes : *Les droits des travailleuses et des travailleurs dans le contexte de la mondialisation néolibérale* (session de base) ; *Le travail migrant au Québec et au Canada, un enjeu prioritaire dans le contexte de la mondialisation* (session intermédiaire) ; *Le droit international, un outil syndical dans le contexte de la mondialisation* (session spécialisée).

**Sessions de base, intermédiaire et spécialisée.**

**Durée : Une demi-journée par capsule ou deux jours pour les trois capsules. [CC]**



## **SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

Offerte aux militantes et aux militants syndicaux par le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM), cette session permet d'acquérir une meilleure compréhension des enjeux internationaux et de leurs liens et impacts sur les travailleurs, les milieux de travail, les organisations syndicales et la société en général. Elle inclut une familiarisation avec les concepts-clés de la solidarité et de la coopération internationale, ainsi que ceux de la mondialisation et de la globalisation; les liens avec la pratique syndicale; les principales et plus récentes positions de la CSN; des exemples d'enjeux ou de luttes internationales; et les actions ou les campagnes syndicales possibles. Les participants y apprennent à expliquer les positions internationales de la CSN et à entreprendre des actions syndicales de solidarité internationale.

**Session de base. Durée : deux jours. [CCMM]**

## **PRÉSENCE AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION**

Cette session vise à informer et à outiller les représentantes et les représentants syndicaux appelés à participer aux conseils d'administration des centres de santé et de services sociaux, des cégeps et aux conseils d'établissement des commissions scolaires. Elle offre des repères pour y intervenir et permettre d'y partager les orientations syndicales. Les militants syndicaux examinent les enjeux de leur présence à ces conseils et établissent des balises pour leur travail syndical.

**Session spécialisée.**

**Durée : trois heures ou un jour. [FNEEQ, FP, FSSS]**

## **RAPPORTS ENTRE COOPÉRATIVE ET SYNDICAT**

Cette session vise à faire comprendre la coopération et ses valeurs ainsi que les positions de la CSN sur le coopérativisme et l'économie sociale et solidaire. Elle permet de faire une analyse de la vie associative et des relations entre le syndicat et la coopérative. On y distingue leurs rôles respectifs dans l'entreprise ainsi que le devoir de représentation du syndicat. Les participantes et les participants apprennent à se donner des perspectives de travail syndical dans ce contexte.

**Session spécialisée. Durée : un jour. [F]**

## 5. FORMATION SUR MESURE

### **La Formation sur mesure**

La formation sur mesure permet d'offrir des activités d'apprentissage conçues spécialement pour répondre à des besoins particuliers.

Elles nécessitent un mandat émanant d'une organisation qui doit être acheminé à la coordination du Service des relations du travail de la CSN.

Les demandes concernant ces sessions de formation proviennent

de diverses sources, mais principalement des fédérations et, parfois, des conseils centraux.

À part quelques exceptions, nous concevons généralement les formations de façon à ce qu'elles puissent être utiles à tous.

Les ressources étant limitées, la formation sur mesure est réservée à des cas très spécifiques.

### **Quelques exemples**

#### **FORMATIONS ADAPTÉES**

Devant le caractère distinct de certains syndicats, certaines sessions de formation doivent être adaptées avant d'être offertes. C'est le cas, par exemple, des travailleuses syndiquées des centres de la petite enfance et des services de garde en milieu scolaire, pour lesquelles la session sur la mobilisation a été modifiée pour correspondre mieux à leur réalité.

## CONSOLIDATIONS

Il arrive qu'un syndicat éprouve de graves difficultés de fonctionnement à un moment ou à un autre de son histoire. Dans ce cas, une démarche de consolidation peut être entreprise afin de l'outiller pour qu'il puisse résoudre ses problèmes internes. La demande de consolidation est élaborée par la conseillère ou le conseiller au dossier et acheminée à la coordination de la fédération, qui devra la soumettre au comité exécutif pour qu'elle soit approuvée. La demande est ensuite envoyée au Fonds de défense professionnelle (FDP), à l'aide d'un formulaire prévu à cet effet. Si le FDP l'autorise, le formulaire de demande et un mandat seront ensuite transmis au SRT et le dossier sera alors pris en charge par un conseiller du module de formation. Ce dernier travaille en étroite collaboration avec les conseillers de la fédération et à la mobilisation pour préparer un plan de consolidation et coanimer la démarche de consolidation. Les conseillers au dossier sont présents lors de la formation.



#### **UNE PÉDAGOGIE ACTIVE**

La CSN a toujours eu à cœur le meilleur pour la formation de ses militantes et de ses militants. Ce souci l'amène à favoriser une pédagogie active où l'expérience et les connaissances des travailleuses et des travailleurs sont largement mises à profit dans leur apprentissage.

Nos méthodes d'enseignement tiennent compte des réalités des adultes en apprentissage et de la nécessité d'être concret : échanges, études de cas, exercices, jeux de rôle, films, jeux sur DVD, etc.

À la fin de chacune des formations, les militants sont invités à procéder à une évaluation formelle de la session. Cette évaluation permet d'ajuster les contenus et les méthodes pédagogiques aux besoins des militantes et des militants.

#### **UN RÉSEAU DE FORMATRICES ET DE FORMATEURS EXPÉRIMENTÉS**

Bon an, mal an, ce sont plusieurs milliers de militants, toutes organisations confondues, qui participent à une session de formation. Cette accessibilité à la formation est possible grâce à un réseau de formatrices et de formateurs dans toutes les régions du Québec.

Le module de formation de la CSN et les organisations portent un soin particulier au recrutement des formateurs ainsi qu'à leur formation aux techniques de l'éducation des adultes, à leur encadrement et à leur suivi. Ils sont choisis, entre autres, pour leurs habiletés pédagogiques, leur capacité à transmettre les valeurs de la CSN, leur expérience syndicale et leur participation aux différentes sessions de formation.

Le réseau de formatrices et de formateurs de la CSN dans les conseils centraux et les fédérations est constitué de très nombreux militants. L'accompagnement de ces formateurs est assuré par le module de formation du Service des relations du travail de la CSN.

## **UNE RESPONSABILITÉ POLITIQUE**

Parce que la formation de la relève est vitale pour l'avenir de notre mouvement, chaque fédération et chaque conseil central désignent une personne responsable de la formation. Le comité exécutif de la CSN a confié ce mandat à la première vice-présidence de la CSN.

Chaque année, ces responsables et l'équipe de conseillères et de conseillers au module de formation du Service des relations du travail de la CSN se réunissent. Cette rencontre annuelle leur permet d'évaluer les besoins de formation dans le mouvement, d'étudier divers contenus de sessions en préparation, de chercher des solutions aux problèmes rencontrés et de partager leurs expériences.

## **METTRE L'ÉPAULE À LA ROUE**

La formation n'a pas d'effet magique. Pour porter fruit, les connaissances acquises et les habiletés développées au cours de la formation doivent tout de suite être mises en pratique, valorisées et renforcées. Il faut donc donner la chance aux personnes nouvellement formées de mettre l'épaule à la roue et d'expérimenter sur le terrain syndical.

À cette étape, l'accompagnement des militants par les dirigeantes et les dirigeants des organisations et par les conseillers syndicaux est déterminant. C'est au retour de la formation qu'ils pourront pleinement mettre à profit les compétences nouvellement acquises. Comme dit le proverbe : *C'est en forgeant qu'on devient forgeron*. C'est donc aussi dans l'action qu'on soutient l'apprentissage des militantes et des militants.

## **COMMENT S'INSCRIRE ?**

Les calendriers de formation sont sujets à des modifications. Aussi, pour connaître les détails touchant les sessions offertes, leur durée, les dates de formation, les inscriptions ou l'aide financière, vous devriez communiquer directement avec votre conseil central ou votre fédération. Vous pouvez aussi communiquer avec votre conseillère ou votre conseiller syndical.

## ***Index des sessions***

### **1. VIE SYNDICALE**

<i>Exécutif syndical 1</i>	<b>9</b>
<i>Exécutif syndical 2</i>	<b>9</b>
<i>Secrétariat</i>	<b>10</b>
<i>Trésorerie (tenue de livres)</i>	<b>10</b>
<i>SGS, le logiciel de trésorerie</i>	<b>10</b>
<i>Comité de surveillance</i>	<b>10</b>
<i>Délégué-es syndicaux</i>	<b>11</b>
<i>Délégué-es de chantier</i>	<b>11</b>
<i>La condition féminine à la CSN : Et après le 8 mars ?</i>	<b>11</b>
<i>La mobilisation</i>	<b>11</b>
<i>L'information dans nos syndicats</i>	<b>12</b>
<i>L'animation, le leadership et la communication</i>	<b>12</b>
<i>Le leadership syndical</i>	<b>12</b>
<i>La communication en temps de crise</i>	<b>12</b>

### **2. RELATIONS DE TRAVAIL**

<i>La négociation</i>	<b>13</b>
<i>La négociation regroupée</i>	<b>14</b>
<i>La négociation coordonnée</i>	<b>14</b>
<i>Agente et agent de griefs</i>	<b>14</b>
<i>Litiges 1</i>	<b>15</b>
<i>Litiges 2</i>	<b>15</b>
<i>Rôle de représentation au comité de relations du travail – secteur privé</i>	<b>15</b>
<i>Délégué-es de sites FSSS</i>	<b>16</b>
<i>Assurances collectives</i>	<b>16</b>
<i>Revenus à la retraite (régimes publics, rentes collectives)</i>	<b>16</b>
<i>RREGOP</i>	<b>16</b>

<b>3.</b>	<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL</b>	
	<i>Initiation à la santé et à la sécurité au travail</i>	<b>18</b>
	<i>Accidents et maladies du travail</i>	<b>18</b>
	<i>Action syndicale en prévention</i>	<b>18</b>
	<i>Action syndicale en prévention (Code canadien du travail)</i>	<b>19</b>
	<i>Prévention du harcèlement et de la violence au travail 1</i>	<b>19</b>
	<i>Prévention du harcèlement et de la violence au travail 2</i>	<b>19</b>
	<i>Les réseaux d'entraide</i>	<b>20</b>
	<i>Santé psychologique et organisation du travail</i>	<b>20</b>
	<i>Prévention avancée</i>	<b>20</b>
	<i>Règlement en santé et en sécurité du travail</i>	<b>21</b>
	<i>Ergonomie : travail à l'écran</i>	<b>21</b>
	<i>Troubles musculo-squelettiques et ergonomie (excluant le travail à l'écran)</i>	<b>21</b>
	<i>Amiante et produits dangereux</i>	<b>22</b>
	<i>Qualité de l'air intérieur dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux</i>	<b>22</b>
	<i>Contraintes thermiques</i>	<b>22</b>
<b>4.</b>	<b>SYNDICALISME ET SOCIÉTÉ</b>	
	<i>Représentation au comité de francisation</i>	<b>23</b>
	<i>Planification de la retraite</i>	<b>24</b>
	<i>Une démarche syndicale en environnement</i>	<b>24</b>
	<i>Droit international du travail (trois capsules)</i>	<b>24</b>
	<i>Solidarité internationale</i>	<b>25</b>
	<i>Présence aux conseils d'administration</i>	<b>25</b>
	<i>Rapports entre coopérative et syndicat</i>	<b>25</b>
<b>5.</b>	<b>FORMATION SUR MESURE</b>	
	<i>Formations adaptées</i>	<b>26</b>
	<i>Consolidations</i>	<b>27</b>









